

# Processus d'examen législatif des budgets des dépenses

---

Dans mon *Rapport annuel 1995*, j'ai donné un compte rendu des résultats de l'exercice auquel s'est livré mon Bureau au sujet du processus d'examen législatif des budgets des dépenses et qui avait principalement pour objet de déterminer si les modifications apportées en 1989 au processus d'examen des budgets des dépenses avaient amélioré dans les faits la capacité de l'Assemblée législative d'examiner et d'évaluer les plans de dépenses proposées par les ministères. Dans le cadre de cet exercice, mon Bureau a interrogé neuf députés (trois de chaque parti) qui ont siégé au Comité permanent des budgets des dépenses. Notre personnel s'est aussi livré à des recherches sur les initiatives entreprises par d'autres importantes compétences législatives canadiennes ainsi que par le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Notre examen a révélé que les améliorations suivantes pouvaient et devraient être apportées au processus d'examen législatif des budgets des dépenses de l'Ontario :

- Le délai prévu pour l'examen législatif devrait être fixé de façon à permettre que les résultats des délibérations des députés influencent la prise des décisions par le gouvernement.
- Les ministères choisis aux fins de l'examen devraient produire des plans d'activités orientés vers l'avenir et une meilleure information sur le rendement - tant celui escompté que celui atteint - et sur les moyens auxquels on aura recours pour atteindre les objectifs législatifs.

J'ai demandé que les comités permanents des budgets des dépenses, des finances et des affaires économiques et des comptes publics soient saisis des modifications proposées au processus d'examen des budgets des dépenses. Le 6 avril 1996, j'ai comparu devant le Comité permanent des budgets des dépenses pour discuter de mes suggestions avec ses membres.

---

## COMMISSION ONTARIENNE DE RÉVISION DES PRATIQUES FINANCIÈRES

En novembre 1995, après trois mois d'études, la Commission ontarienne de révision des pratiques financières (CORPF) a présenté au ministère des Finances son rapport final intitulé *Au-delà des chiffres des chiffres : Un cadre de gestion et de responsabilisation financières*. Dans son rapport, la CORPF a formulé un certain nombre de recommandations visant à rendre le gouvernement de l'Ontario plus ouvert et responsable. L'une des recommandations voulait que le gouvernement fasse un examen visant à éliminer l'actuel processus des budgets des dépenses, que la CORPF considérait inefficace. Dans le *Budget de l'Ontario 1996*, paru en mai 1996, le gouvernement a répondu à cette recommandation comme suit : Le gouvernement collaborera avec l'Assemblée législative pour améliorer sa capacité d'examiner de manière efficace l'autorisation de dépenser des ministères.»

### 2.02

---

Compte tenu des préoccupations exprimées tant par mon Bureau que par la CORPF quant à l'inefficacité du processus d'examen des budgets des dépenses, j'ai noté avec intérêt que

- le ministère des Finances, dans son plan d'activités 1997-1998, précise : «L'une des premières priorités du gouvernement est l'adoption, de façon continue, des recommandations faites par la Commission ontarienne de révision des pratiques financières, qui ont reçu un solide appui de la part du gouvernement.»
- que le Secrétariat du Conseil de gestion, en réponse à notre demande d'information de 1997 au sujet des mesures prises à l'égard des préoccupations de mon Bureau et de la CORPF concernant le processus d'examen législatif des budgets des dépenses, a indiqué ce qui suit :

*Nous nous sommes entretenus avec le Bureau du leader parlementaire du gouvernement auprès duquel nous avons soulevé la question des travaux supplémentaires que l'Assemblée législative pourrait devoir faire en vue de réformer le processus d'examen législatif des budgets des dépenses. Parmi les principaux objectifs du gouvernement, on vise à ce que l'information qui figurera dans la version imprimée des Budgets des dépenses soit basée sur les principes du CCVSP et à ce qu'un lien officiel soit établi avec les plans d'activités. De toute évidence, la nature des changements et le moment où ceux-ci seront apportés dépendront en grande partie des vues de l'Assemblée législative en général.*

Les ministères ont réalisé passablement de progrès en ce qui concerne l'établissement et la publication de plans d'activités davantage axés sur l'avenir et les résultats. Cependant, il demeure nécessaire d'améliorer encore plus le processus d'examen législatif des budgets des dépenses afin que les décisions du gouvernement puissent être prises de façon efficace et en temps plus opportun.

